

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

<p>OBJET : <i>Compte administratif 2022</i> <i>Budget annexe assainissement</i></p>
--

<p>Nombre de conseillers : - en exercice : 29 - votants : 27</p>
<p>N° 2023.03.10</p>

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Francis FAYARD, Thierry SANCHEZ

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget de l'Assainissement dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2022				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		261 491,50		271 970,92
Opérations de l'exercice	402 410,56	461 495,05	442 881,62	251 520,15
Totaux	402 410,56	722 986,55	442 881,62	523 491,07
Restes à réaliser			45 556,25	
Totaux cumulés	402 410,56	722 986,55	488 437,87	523 491,07
Résultat de clôture		320 575,99		35 053,20

Le Conseil décide d'affecter la somme de :

- 320 575.99 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)
- 80 609.45 € au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)

SLOW

Considérant la désignation à l'unanimité par le Conseil Municipal de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe, en tant que Présidente de séance, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Et considérant ces résultats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 22 Pour et 5 Abstentions :

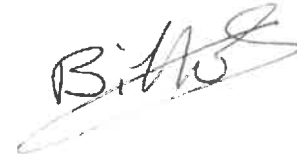
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget annexe de l'Assainissement et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 MARS 2023